



**Nombre de conseillers :**

En exercice: 10  
Présents: 08  
Votants: 09

Date de convocation : 08/12/2015

Date d'affichage : 08/12/2015

L'An Deux mille Quinze et le Dix-Sept du mois de Décembre, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Saint Abit dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Michel CAZET, Maire.

**PRÉSENTS:** Mesdames CAZET Joëlle, RUDZKY Nadine, RUIZ Caroline, Messieurs CAZET Michel, BERNADET Jean-Pierre, ROZES Nicolas, BAROU-DAGUES Éric, CAZABAN Alexandre.

**ABSENTS/EXCUSÉS :** Messieurs DERWEDUWEN Xavier, FRANÇOIS Paul.

**A DÉLÉGUÉ SON DROIT DE VOTE** conformément à l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales : Mr FRANÇOIS Paul à Mr BERNADET Jean-Pierre.

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE :** Madame RUIZ Caroline.

**1. Lecture du Procès-verbal de la séance du 19 Novembre 2015:**

**Adopté à l'unanimité.**

**2. Budget 2015 : Décision modificative n° 1 :**

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal la décision modificative n° 1 du Budget 2015 suivante :

**INVESTISSEMENT**

Dépenses		Recettes	
Article - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
2031 (frais d'études) - Opération n° 96 : Accessibilité des bâtiments publics (création d'opération)	+ 2 000.00	021 : Virement de la section de fonctionnement	+ 2 000.00
	<b>2 000.00</b>		<b>2 000.00</b>

**FONCTIONNEMENT**

Dépenses		Recettes	
Article - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
6411 : Personnel titulaire	- 2 000.00		
023 : Virement à la section d'investissement	2 000.00		
	<b>0.00</b>		<b>0.00</b>

**Après avoir entendu le Maire dans ses explications complémentaires, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, DECIDE de voter la décision modificative n° 1 du Budget 2015 telle que présentée ci-dessus.**

**3. Avenant au Contrat Territorial du Pays de NAY :**

Par délibération du 29 Novembre 2012, le Département des Pyrénées-Atlantiques s'est engagé dans une politique contractuelle de soutien aux territoires. Cette politique s'adresse aux acteurs publics locaux sur le périmètre des territoires intercommunaux. Elle s'appuie sur le partage des enjeux de développement territorial et vise à soutenir les projets d'investissement sur la période 2013-2016.

Des assouplissements ont été votés par le Département (délibération du 25 Juin 2015) permettant de répondre à certaines préoccupations des collectivités dans la mise en œuvre de leurs projets, dont notamment le recul de la date limite de transmission des factures acquittées au 30 Septembre 2017.

Afin de mener à termes les 31 contrats territoriaux, le Département propose de signer des avenants pour chacun d'eux, avec l'ensemble des maîtres d'ouvrage.

Ces avenants permettront ainsi de prendre en compte les actualisations des programmes d'investissements des maîtres d'ouvrage dans le respect des enveloppes territoriales définies initialement.

Une nouvelle conférence territoriale s'est déroulée en présence de tous les acteurs locaux et a permis d'aboutir à un accord partagé sur un avenant au contrat.

**Où l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal de SAINT ABIT, à l'unanimité, décide de valider l'avenant au contrat territorial du Pays de NAY et décide d'autoriser Mr le Maire à le signer.**

#### **4. Demande de prorogation du délai de dépôt de l'Ad'AP, Agenda d'Accessibilité Programmé :**

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal la nécessité de réaliser un Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'AP) pour les Établissements Recevant du Public (ERP) et les Installations Ouvertes au Public (IOP) non conformes au 31 Décembre 2014.

Ces agendas sont des documents programmatiques qui permettent aux propriétaires de ces équipements de s'engager sur un calendrier précis et chiffré de travaux de mise en accessibilité. Ils nécessitent, par établissement et installation, un état des lieux, une liste détaillée des travaux à réaliser, un calendrier de réalisation et le budget correspondant.

Ces agendas devaient être remis aux services de l'État avant le 27 Septembre 2015.

Compte tenu des contraintes techniques et organisationnelles auxquelles la collectivité a dû faire face, cette dernière n'a pas été en mesure de respecter cette échéance. Néanmoins elle s'est déjà engagée dans la démarche puisqu'à ce titre, elle a sollicité les services de l'Agence Publique de Gestion Locale. La collectivité souhaite donc demander une prorogation du délai de remise de l'Ad'AP de 12 mois.

***Où l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal de SAINT ABIT, à l'unanimité, DECIDE de demander une prorogation du délai de dépôt de l'Ad'AP de 12 mois.***

#### **5. Demandes de subvention :**

##### **1<sup>ère</sup> demande : Association PACAP**

Monsieur le Maire fait lecture au Conseil Municipal d'une demande de subvention exceptionnelle présentée par l'association PACAP.

La PACAP a organisé le Samedi 12 Décembre 2015 un goûter de Noël. L'Association demande donc une participation financière de la commune.

***Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, décident d'accorder à l'association PACAP une subvention exceptionnelle d'un montant de 200 €, ce pour l'organisation d'un goûter de Noël qui a eu lieu le 12 Décembre 2015.***

##### **2<sup>ème</sup> demande : Secours Catholique**

Monsieur le Maire présente un courrier de demande de subvention transmis par le Secours Catholique: le Conseil Municipal ne donne pas de suite à la requête.

#### **6. Création d'emploi : adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet :**

Pour pouvoir procéder au recrutement de Mme Magali ARLES au 1<sup>er</sup> janvier 2016, en remplacement de Mme Fabienne LABORDE-TURON, il est nécessaire de créer l'emploi en question.

Monsieur le Maire propose donc aux membres du Conseil Municipal la création d'un emploi permanent à temps non complet d'adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe, à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2016, pour lequel la durée hebdomadaire moyenne de travail pourrait être fixée à 10 heures.

***Où l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal de SAINT ABIT, à l'unanimité, décide la création, à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2016, d'un emploi permanent à temps non complet d'adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe, fixe à dix heures le temps de travail hebdomadaire moyen qu'il représente, et précise que les crédits suffisants seront prévus au budget de l'exercice.***

#### **7. Questions diverses :**

##### **➤ Gestion de la forêt communale:**

Une vente de bois aura lieu au 1<sup>er</sup> semestre 2016, par tirage au sort. Les modalités de vente sont à définir avec les services de l'ONF.

##### **➤ Mobilier urbain détérioré :**

Un candélabre (poteau d'éclairage public) a été très endommagé au Chemin des Champs, vraisemblablement par un véhicule. Le poteau a dû être entièrement déposé en urgence par l'entreprise Despagne. Un devis de pose d'un nouveau candélabre est attendu, et une déclaration de sinistre va être faite auprès de la compagnie d'assurances Groupama.

***Plus rien n'étant à délibérer, la séance est levée à 19 heures 40.***